

**ARRÊTÉ ASSOCIATIF**  
**N°AR20260109-01-OREMIS**  
Le Président de l'association

**Vu** les statuts de l'association ;

**Vu** le règlement intérieur de l'association ;

**Vu** les pouvoirs conférés au Président par les statuts pour assurer la sécurité des opérations, la continuité des services et la conformité des habilitations ;

**Considérant** que les délégations et habilitations bancaires constituent des accès sensibles devant être strictement limités, justifiés et tenus à jour ;

**Considérant** la nécessité d'assurer immédiatement la mise en conformité des accès financiers de l'association, dans l'intérêt du bon fonctionnement des services et de la sécurité des fonds ;

**Considérant** l'urgence à retirer sans délai toute habilitation ne répondant plus aux conditions requises ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Retrait de délégation et d'habilitations

Toute délégation bancaire, procuration, habilitation de paiement ou d'accès aux services bancaires (notamment banque en ligne, outils de gestion, validation d'opérations, moyens de paiement rattachés) accordée à Madame Aurore AUTOT est retirée à compter de la signature du présent arrêté.

En conséquence, Madame Aurore AUTOT n'est plus autorisée à initier, valider ou exécuter, directement ou indirectement, aucune opération bancaire ou financière au nom de l'association OREMIS.

**Article 2** : Exécution et opposabilité

Le présent arrêté est exécutoire dès sa signature et s'applique immédiatement, compte tenu de l'urgence.

Le 19/01/2026 à ISTRES  
le Président.  
M. Lucas VOLET



ID: 4F77BDC5-ED17-482D-ABE2-2C578342...  
Signé électroniquement par  
<lucas.volet@oremis.fr>  
vendredi 09 janvier 2026 10h27 CET

Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le conseil d'administration dans un délai d'un mois à compter de la présente notification.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD) des données vous concernant ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD).